

un centenaire... l'église et sa divine constitution

de Dom Adrien Gréa

Le 8 décembre 1884, en la fête de l'Immaculate Conception, Mgr Joseph-César Marpot, évêque de Saint-Claude, donnait l'imprimatur au livre que venait d'écrire Dom Adrien Gréa: «L'Eglise et sa divine constitution». Il m'a semblé bon et utile de rappeler à notre Eglise diocésaine, combien ce livre d'un de nos compatriotes .a. marqué l'histoire de l'ecclésiologie».

M. le cardinal Henri de Lubac, presenté pour écrire un article à ce sujet, a dû y renoncer à cause des fatigues de son âge. Pourtant il a tenu à m'écrire, m'autorisant à le citer: «Que n'a-t-on suivi un peu mieux la pensée de Dom Gréa – et l'enseignement du Concile – depuis une vingtaine d'années? Je suis heureux d'apprendre par vous que le diocèse de Saint-Claude ne l'oublie pas, et j'aurais bien voulu pouvoir vous rendre à cette occasion ce petit service».

M. l'abbé Claude Bressolette, professeur à l'institut catholique de Paris et curé de Saint-Honoré d'Eylau, a accepté [raternellement de rédiger un article de présentation de l'aure de Dom Gréa. Je l'en remercie très cordialement, au nom du diocèse de Saint-Claude et de l'histoire. Ainsi sera perpétué «chez nous» la mémoire de notre compatriote dont l'aure a, pour sa part, ouvert le chemin à l'ecclésiologie de Vatican II.

M. l'abbé Pierre Lacroix, en introduction, retrace à grands traits la vie de Dom Gréa. Qu'il en soit remercié.

† Gilbert Duchène

Notice biographique de Dom Gréa (abbé Pierre Lacroix)

Il n'est sans doute pas superflu de retracer la vie de Dom Gréa, authentique Jurassien. Adrien Gréa est né à Lons, rue des Cordeliers, le 18 février 1828. Pendant ses études à Paris, il est en contact avec Ozanam, et les jeunes conférences de St-Vincent de Paul; son séjour à l'école des Chartes (1847-1850), où il est premier à l'entrée et à la sortie, se clôt par une thèse significative, *ESSAI HISTORIQUE SUR LES ARCHIDIACRES*.

Malgré son père, il s'oriente vers le sacerdoce, reçoit les ordres mineurs à Saint-Claude et les majeurs à Rome (1856). Puis il revient à Baudin où son oncle maternel, le maître de forges Edmond Monnier, a

instauré une «usine chrétienne»; dans la chapelle néo-gothique fraîchement construite, il établit une maîtrise. Quand il est, à 35 ans, nommé par Mgr Nogret vicaire général, il la transporte à Saint-Claude, où elle deviendra le noyau de sa fondation religieuse.

En 1871, à Saint-Claude, avec quatre compagnons, il prononce ses voeux devant l'évêque: pour ces chanoines réguliers de l'Immaculée Conception (CRIC), il restitue l'office choral, dans les stalles nouvellement restaurées. Après les Leschères. Par suite de désaccords avec Mgr Marpot, il quitte Saint-Claude en 1890, et s'implante à Saint-Antoine-en-Viennois; certains de ses frères (ainsi le Rousseland dom Benoît) fondent des paroisses au Canada; d'autres reviendront à Saint-Claude en 1900, rappelés par Mgr Maillot, et y dirigeront la Maîtrise.

Secoué par la «grande épreuve» qui lui arrache la direction de sa congrégation. Dom Gréa se retire en 1913 à Rotalier, avec un compagnon, Dom Biehler; il u meurt le 23 février 1917, soutenu par son père spirituel, le chanoine Grévy, du séminaire de Montciel. Ses obsèques à Saint-Agnès, où demeure sa tombe, se déroulent en présence de son cousin Mgr Monnier, évêque de Troyes et de Dom Chautard; ce dernier manifeste le rayonnement de notre compatriote, que confirment plusieurs autres admirateurs, notamment le cardinal Mercier.

P. LACROIX

L'ouvrage de Dom Gréa: L'EGLISE ET SA DIVINE CONSTITUTION a marqué l'histoire de l'ecclésiologie. Paru en 1884, il fut réédité en 1907 et en 1965, juste à la fin du Concile de Vatican II. Dans sa préface, à la dernière réédition, soigneusement annotée et corrigée (Casterman 1965), le père Louis Bouyer, de l'Oratoire, salue ce livre comme l'un de ceux «qui échappent à leur époque et qui sont susceptibles d'être bien mieux compris à quelques générations de distance». Evoquant l'événement tout au long d'une page de La Croix (20 novembre 1965), le père de Lubac se réjouit qu'arrive «à une heure opportune» un «grand livre», «un classique», «un livre déjà ancien et très actuel», selon le titre de l'article. Le père Congar, quant à lui, consacre une page à «l'oeuvre originale, nullement scolaire de Dom A. Gréa; une sorte de hapax dans la théologie de l'époque», dans son volume L'Eglise, de Saint Augustin à l'époque moderne (paru en 1970, p. 458).

D'où vient l'intérêt reconnu de cet ouvrage, conçu à l'époque du Concile Vatican I, et publié au début du pontificat de Léon XIII?

Certes, il porte des marques de son temps. Le style a vieilli, la problématique insiste plus sur le pouvoir et sur le droit que sur la nature sacramentelle de l'Eglise, sa mission et son apostolat; les interprétations historiques doivent être révisées grâce au progrès de la critique, notamment sur la question des patriarcat; certaines théories théologiques sont désuètes. Le père de Lubac n'a pas manqué de relever ces faiblesses qui «comptent peu» en regard des mérites substantiels de l'ouvrage»,

En effet, Dom Gréa se place dans une perspective résolument théologique pour traiter de l'Eglise. Or, il fait ce choix à une époque où abondaient les traités apologétiques, qui s'efforçaient de faire face aux critiques du rationalisme positiviste et du libéralisme protestant. En raison des travaux historiques considérables, réalisés en Allemagne notamment, le problème des origines de l'Eglise, de sa hiérarchie, de ses dogmes, de son culte était particulièrement discuté en cette seconde moitié du XIX siècle. A cela s'ajoutaient les questions soulevées par les dogmes de la juridiction universelle du pape et de l'infailibilité de son magistère définis au Concile Vatican I.

Ainsi, en France, Renan publie son Eglise chrétienne en 1879; à Oxford, l'historien et exégète anglican Hatch édite ses travaux où il tente de montrer que l'Evangile, qui apparaît sous sa forme parue dans le discours sur la montagne, a ensuite été transformé sous l'influence des conceptions philosophiques et théologiques grecques (*The Organisation of the Early Christian Churches*, 1881). Il est traduit en allemand dès 1883 par le célèbre Harnack, professeur d'histoire ecclésiastique à Berlin en 1888, qui expose avec ampleur ses explications syncrétistes sur la genèse et le développement du catholicisme.

Toutes ces recherches sur les origines chrétiennes posaient avec acuité la question de «l'identité substantielle de l'Eglise primitive et de l'Eglise contemporaine», selon le mot de Bellamy (*La théologie catholique au XIX siècle* p. 231. Voir aussi Hocedez, *Histoire de la théologie au XIX siècle*, III, le règne de Léon XIII). Or, Dom Gréa ne s'engage pas sur ce terrain des controverses, où s'illustrent bientôt, non sans difficultés, Duchesne et Battifol. Il propose une synthèse théologique, solidement construite, et vivifiée par une intuition centrale.



La première des quatre parties propose une «vue d'ensemble sur le mystère de l'Eglise»; la seconde expose les «principes généraux de la hiérarchie de l'Eglise»; la troisième et la quatrième traitent respectivement de «l'Eglise universelle» et de «l'Eglise particulière».

Comme *Lumen Gentium*, quatre-vingts ans plus tard, la réflexion de Dom Gréa commence par le «mystère» le l'Eglise; mais il s'agit chez lui d'une contemplation du mystère trinitaire et de son expression, de son écoulement pourrait-on dire, dans l'histoire de l'humanité par l'Eglise; cette vue profonde est présentée dans le cadre conceptuel des notions de hiérarchie et d'ordre inspirées de Denys.

«En Dieu, il y a hiérarchie, car il y a unité et nombre... C'est la société éternelle du Père et du Fils par la communication qui va du Père au Fils et qui ramène et donne le Fils au Père, et, dans cette société, la procession substantielle du Saint Esprit qui la consomme. Or, voilà que cette hiérarchie divine et ineffable est sortie au dehors dans le mystère de l'Eglise. Le Fils dans l'Incarnation, envoyé par son Père, est venu chercher l'humanité pour se l'unir et l'y associer. Par là cette société divine a été étendue jusqu'à l'homme, et cette extension mystérieuse a été l'Eglise. L'Eglise est l'humanité embrassée, assumée par le Fils en la société du Père et du Fils, entrant par le Fils en participation de cette société, et toute transformée, pénétrée et environnée par elle: «notre communion, elle, est avec le Père et avec son Fils Jésus-Christ» (I Jean 1,3). L'Eglise ne porte donc pas seulement en elle des traces de l'ordre comme toute oeuvre de Dieu; mais les réalités de la hiérarchie divine elle-même, c'est-à-dire la paternité divine et la filiation divine, le nom du Père et le nom du Fils, viennent à elle et reposent en elle» (p. 33-34).

La division naturelle du traité de Dom Gréa découle d'une affirmation clé: «Dieu est le chef du Christ, le Christ est le chef de l'Eglise universelle, l'évêque est le chef de son Eglise particulière; deux grands sujets d'étude: l'Eglise universelle, l'Eglise particulière, qui feront le partage de ce travail; et, au-dessus, comme le type et la source qui règle tous les mouvements inférieurs, cette éternelle société du Père et du Fils de laquelle elle procède l'Eglise, en laquelle elle a sa forme et son exemplaire, à laquelle est associée et vers laquelle elle remonte sans cesse comme vers son centre, sa béatitude et sa consommation» (p. 52-53).

On le voit par ces citations, volontairement longues: la notion de hiérarchie ne se réduit pas chez Dom Gréa, à celle d'un appareil extérieur, analysé d'un point de vue sociologique, ni même à

l'institution historique par le Christ d'un ordre hiérarchique dans l'Eglise. Gréa, selon le mot de Bouyer, en donne «une notion si profonde et vivante, qu'il apparaît aussitôt que la hiérarchie, bien comprise, loin de comprimer des éléments vivants de l'Eglise, est ce qui leur donne, avec leur cohérence extérieure, leur continuité intime et surnaturelle». «La hiérarchie est ce qui permet à l'Eglise, corps du Christ, d'être une permanente épiphanie du Christ», lequel est lui-même l'épiphanie du Père.

Cette compréhension mystique de l'Eglise, dans le fondement trinitaire toujours actuel de sa vie et de sa structure, explique l'insistance sur l'organisme vivant, fortement structuré, composé de membres bien différencés, qui se développe dans l'histoire, jusqu'à la consommation dans le mystère de Dieu.

Les considérations suivantes découlent logiquement de cette présentation initiale: — c'est par l'évêque, membre du collège de l'Eglise universelle sous le chef unique Jésus-Christ, que se constitue l'Eglise particulière, avec sa hiérarchie, le «collège» des prêtres coopérateurs de l'évêque et les diacres qui l'assistent.

«Cet évêque, en qui est tout l'épiscopat, lui apporte toute l'action de Jésus-Christ, en fait l'épouse de Jésus-Christ; elle possède par lui la parole de Jésus-Christ, son sacrifice, son corps et son sang, son esprit, ses sacrements; elle est régie par lui et, dans l'évêque Jésus-Christ est son pasteur. En un mot, elle est véritablement Eglise: elle a toute la substance de l'Eglise dans un seul et même mystère avec l'Eglise universelle et comme l'épiscopat est tout entier dans chaque évêque, ainsi l'Eglise universelle est tout entière dans chacune des Eglises» (p.70).

Dans cette ligne se situe la réflexion sur le triple pouvoir du Christ conféré à l'hiérarchie, pouvoir doctrinal, pouvoir sanctifiant, pouvoir de gouvernement.

Mais là encore, il faut prêter attention au sens fort du mot hiérarchie, et ne pass'arrêter à l'extériorité d'un pouvoir réduit, aux aspects juridiques: il importe de «considérer quel est l'objet propre et essentiel du pouvoir qui constitue des hiérarchies, ou, si l'on veut, quelle est l'action vitale répandue en elles et qui les anime» (p.88). Dom Gréa ne manque pas de souligner la «connexion logique» et «le lien essentiel» qui existe entre ces trois pouvoirs. Si «l'autorité appartient à celui qui donne l'être», il est clair, pour s'en tenir à la dernière hiérarchie, que «l'évêque est le prince de son peuple, parce qu'il est, en son degré, le

père de la vie des fidèles» (p.105). Ainsi l'autorité du gouvernement pastoral suit ce qu'avec Vatican II, nous appelons la fonction prophétique — l'annonce de la Parole et l'enseignement de la foi — et la fonction sacerdotale — le service de la vie sacramentelle — de l'évêque.

Pour penser l'Eglise particulière, Dom Gréa part de l'évêque, entouré du «presbytérium» des prêtres coopérateurs — cette couronne qui l'entourne lorsqu'il préside la liturgie eucharistique — et assisté des diacres; pour penser l'Eglise universelle, il part de la notion capitale de vicaire du Christ, auquel le Christ, chef de l'Eglise, communique tout son pouvoir par lequel il vivifie toute l'Eglise. Il est donc conduit à une distinction essentielle dans son système «hiérarchique»: «Jésus-Christ a accompli cette merveille — l'animation et le gouvernement de ce grand corps qu'est l'Eglise — par l'institution d'un vicaire, son organe et son représentant... Il a pris ce vicaire dans le corps de l'épiscopat. C'est un évêque, qui, en cette qualité n'est pas plus que les autres évêques: car les évêques sont égaux. L'épiscopat ne souffre pas d'infériorité dans aucun de ses membres, et l'évêque de Rome n'est pas plus évêque que l'évêque d'une ville obscure. Mais, vicaire de Jésus-Christ, cet évêque exerce un pouvoir qui n'est pas contenu dans les puissances essentielles de l'épiscopat, mais qui est au-dessus de l'épiscopat par sa nature et son titre; car ce pouvoir est le pouvoir même de Jésus-Christ, chef, principe et souverain de l'épiscopat», le vicaire ayant une même autorité avec Jésus-Christ (p. 142). A la suite de Vatican I, Dom Gréa insiste évidemment sur la juridiction universelle et le magistère infallible du vicaire du Christ.

Il reste, comme le remarque le père Congar, que pour notre auteur, «les évêques ne sont pas diminués par leur subordination au pape, puisqu'ils sont par là, subordonnés à Jésus-Christ lui-même», et que Dom Gréa «esquisse une profonde théologie du Concile, selon le modèle trinitaire» même s'il «tient la thèse curialiste selon laquelle les évêques y reçoivent du pape leur juridiction» (l'Eglise de saint Augustin à l'époque moderne, p. 458). Lorsqu'il évoque la «compénétration de l'Eglise universelle et les Eglises particulières». Dom Gréa applique son intuition fondamentale: la communication et la communion hiérarchique de la vie trinitaire dans le tout comme dans chaque partie; il en voit un signe dans la juridiction universelle du pape, dont le pouvoir s'exerce dans l'Eglise universelle comme dans chaque Eglise particulière, celles-ci étant tout autre chose que des circonscriptions administratives de l'Eglise universelle.

Remarquons enfin, que son traité, en conclusion, fait droit à l'état religieux dans l'Eglise (de même que Lumen Gentium consacre son 6

chapitre aux religieux). D'où vient l'importance de cet état dans l'Eglise: «substantiellement, il n'est pas d'une autre nature que le christianisme, mais il en est la perfection. Il ne dépasse pas les engagements du baptême, mais il en est l'accomplissement total et parfait, (p. 447); si l'essence de l'état religieux est d'être une profession extérieure de sainteté», l'Eglise, qui est toute sainteté, est tout entière en ce sens appelée à cet état, et elle y parviendra tout entière un jour (cf. Ap. 22, 2)» (p. 448).



Telle est, résumée pour l'essentiel, l'architecture de ce traité de l'Eglise. Il n'a pas été possible, en quelques pages, de faire droit à l'ensemble des considérations que développe Dom Gréa à partir de ces axes fondamentaux de sa construction théologique.

Gardons-nous de conclure d'un exposé trop bref qu'il s'agit là d'une spéculation intemporelle. Dom Gréa, élève de l'école des Chartres, se préoccupe des réalisations et des développements historiques de l'Eglise, en son mystère même: nombre de ses interprétations de l'histoire sont sujettes à bien des réserves aujourd'hui, mais son oeuvre ne se présente pas comme une déduction scolastique décadente.

Il suit saint Thomas, en fidèle disciple, mais il enrichit et vivifie sa connaissance de la scolastique par la méditation des Pères.

Il est remarquable qu'à une époque où domine l'influence de Vatican I, il ait su faire une place aussi importante à l'Eglise particulière, avec sa conception de l'évêque et de son presbytérium empruntée à Ignace d'Antioche, ainsi qu'à la liturgie, comme expression de la vitalité de l'Eglise.

Même s'il n'a pas articulé dans sa réflexion théologique la sacramentalité de l'Eglise, comme l'impose maintenant le Concile Vatican II, il a mis en valeur avec force la collégialité de l'épiscopat, la vie de l'Eglise particulière, avec la place des prêtres, des diacres et des laïcs, sous la conduite de l'Evêque «principe» de son Eglise et de sa mission.

Sa formation juridique a rendu Dom Gréa sensible aux aspects institutionnels et canoniques de la vie et de la structure de l'Eglise. Mais, et c'est un trait relevé par les commentateurs, il s'est préoccupé d'en donner le sens et la raison d'être à partir de l'intuition du mystère

de l'Eglise enraciné et consommé dans le mystère trinitaire. Il annonce par là tout l'effort de l'ecclésiologie que sanctionne le Concile Vatican II.

Théologien et l'évêque de Saint-Claude au Concile Vatican I, Adrien Gréa ne renie des perspectives et des décisions de ce Concile. Mais grâce à sa formation de juriste et d'historien, à sa connaissance de la patristique et de la scolastique, à sa méditation sur les mystères de la foi, il a été capable de donner à son oeuvre une profondeur systématique remarquable. Il est normal que des aspects du système ne nous touchent plus aujourd'hui; mais il faut reconnaître que bien des éléments et des intuitions préparent et annoncent Vatican II.

Claude BRESSOLETTE

Professeur à l'Institut catholique de Paris,
Curé de Saint-Honoré-d'Eylau

cf.: Semaine Religieuse Diocèse de Saint-Claude - Jura - n° 1: 1985